



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE MAINTENANCE DE SITE INTERNET

Version en date du 31 mai 2017

Sommaire

ARTICLE 1 : GLOSSAIRE.....	1
ARTICLE 2 : OBJET.....	1
ARTICLE 3 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS.....	1
ARTICLE 4 : MISE EN SERVICE.....	2
ARTICLE 5 : SUPPORT.....	2
ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE GECKA.....	2
ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DE GECKA.....	3
ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT.....	3
ARTICLE 9 : PRESTATIONS HORS CONTRAT.....	3
ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	3
ARTICLE 11 : DURÉE, FACTURATION ET PAIEMENT.....	4

ARTICLE 1 : GLOSSAIRE

La Maintenance Adaptative comprend le suivi et la mise à jour régulière des composantes logicielles utilisées par le/les sites internet ainsi que la correction des dysfonctionnements que ces mises à jour pourraient entraîner.

La Maintenance Corrective comprend toute correction mineure de contenu, mise en page ou dysfonctionnement de fonctionnalités existantes qui seraient repérées.

La Maintenance Évolutive comprend l'ensemble des demandes formulées par le Client consistant en des ajouts de fonctionnalités ou des changements majeurs.

ARTICLE 2 : OBJET

2.1 Les présentes Conditions Particulières, complétant les Conditions Générales de Services de GECKA, ont pour objet de définir les obligations respectives du Client et de Gecka dans le cadre de la Maintenance du Site Internet du Client (ci-après nommé « Service »).

2.2 Les présentes Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

2.3 GECKA s'engage envers le Client à fournir diverses prestations relevant de

(a) la Maintenance Adaptative et Corrective

(b) la Maintenance Adaptative

du/des sites internet du CLIENT, identifiés par leur URL spécifiées dans la Commande.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

3.1.1 Le Service fourni par GECKA sera réalisé à distance, hors les murs des établissements appartenant au Client et principalement dans l'établissement principal de GECKA.

3.1.2 Des réunions pourront être organisées au siège du Client. Les dates et heures de ces réunions sont déterminées d'un commun accord.

3.1.3 GECKA exécutera ses prestations dans la limite des quotas d'heures mensuelles souscrites dans la Commande.

3.1.4 Les heures mensuelles souscrites dans la Commande et non utilisées dans le cadre de la Maintenance Évolutive, uniquement, sont cumulables sur trois (3) mois.

ARTICLE 4 : MISE EN SERVICE

4.1 Avant que toute opération de maintenance, telle que prévu par le présent Contrat, ne soit réalisable, Gecka procédera à une mise en service. Cette mise en service consiste en une préparation des environnements de développement et de test de Gecka. Il s'agit de manière non exhaustive, de mettre en place une ou plusieurs copies de développement et de test du Site Internet, d'intégrer le Site Internet au gestionnaire de versions de GECKA, mais aussi l'ouverture du/des accès du Client à l'Application Web de développement de logiciels de GECKA, etc.

4.2 La mise en service sera d'une durée raisonnable mais relative à la taille, la complexité et le nombre de Sites Internet à maintenir, et fait partie intégrante du présent Contrat.

ARTICLE 5 : SUPPORT

5.1 GECKA met à la disposition du Client une assistance (Support GECKA) dans les conditions prévues aux conditions générales de Service.

5.2 GECKA ouvre un accès à son Application Web de suivi de développement de logiciels (ci-après nommée « l'Application Web ») au Client qu'il conserve pendant toute la durée du présent Contrat. GECKA communique au Client toutes les informations (URL, codes d'accès, indications etc.) permettant aux Utilisateurs choisis par le Client de se connecter à ladite Application Web et de l'utiliser. Par cette Application Web le Client peut :

- (a) suivre les développements effectués sur son Site Internet (gestionnaire de version etc.)
- (b) soumettre des tickets de demande de Support.

5.3 Le Client doit soumettre ses demandes de support en créant un ticket de Support dans l'Application Web conformément aux indications de GECKA.

5.4 GECKA répondra dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés et traitera la demande conformément au présent Contrat.

5.5 En cas d'indisponibilité de l'Application Web de développement de logiciels d'une durée de plus de 6h ou, immédiatement pour une demande à caractère urgent, les demandes de support peuvent être adressées directement à l'adresse de courrier électronique : support@gecka.nc.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE GECKA

6.1 GECKA s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. GECKA ne répond que d'une obligation de moyens. GECKA s'engage de manière générale à :

- (a) intervenir rapidement en cas d'incident.
- (b) en cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement du Site Internet du Client, s'efforcer de prendre toute mesure nécessaire au rétablissement du Site Internet.
- (c) assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.
- (d) s'efforcer de protéger le Site Internet du Client.

6.2 Dans le cadre de la Maintenance Adaptative et Corrective GECKA s'engage à fournir, de bonne foi et en s'efforçant à répondre aux besoins du CLIENT, les prestations suivantes :

- (a) de manière générale, corriger, avec diligence, les dysfonctionnements et anomalies affectant le site internet objet du présent Contrat soit lorsqu'il les détecte lui-même, soit quand ils lui sont portés à connaissance par une demande de support du Client transmise conformément à l'Article 7 des présentes Conditions Particulières.
- (b) s'assurer régulièrement, au moins une fois par semaine de la mise à jour des composantes logicielles utilisées par le Site Internet et, rechercher et corriger tout dysfonctionnement qu'une mise à jour aurait pu entraîner.
- (c) assurer une veille hebdomadaire des modifications, de contenu notamment, que le Client pourrait apporter au Site Internet grâce aux outils mis à sa disposition, et corriger toute erreur, faute de frappe ou de mise en page du Client en l'en informant et le conseillant au mieux.

6.3 Dans le cas où la Commande du service comprend de la Maintenance Évolutive, GECKA s'engage à fournir, de bonne foi et en s'efforçant à répondre aux besoins du CLIENT, les prestations suivantes :

(a) de manière générale, adapter le site internet objet du présent contrat aux souhaits et à la stratégie du Client exprimé via des demandes de Support, dans la limite du quota horaire mensuel souscrit,

(b) proposer, conseiller et, après approbation, réaliser des modifications du site internet objet du présent contrat, en vue notamment de l'adapter à l'évolution du réseau, des technologies utilisées, des pratiques et des équipements informatiques.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DE GECKA

7.1 En aucun cas, la responsabilité de GECKA ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission, mauvaise utilisation ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés
- Faute, négligence, omission, mauvaise utilisation ou défaillance d'un tiers sur lequel GECKA n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance

7.2 GECKA ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le Site Internet maintenu pour le Client dans le cadre du Service et ce à quelque titre que ce soit.

7.3 GECKA ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

7.4 GECKA ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur son Site Internet.

7.5 GECKA ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client. En conséquence, GECKA recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

8.1 Accès.

8.2 Le Client doit fournir à GECKA tout accès au serveur internet (ou à la zone appropriée de celui-ci) où est hébergé le Site Internet, nécessaires à la bonne réalisation du Service par GECKA.

8.3 Contenus.

8.3.1 Le Client, seul est responsable de l'ensemble des propos et des contenus figurant sur son site, s'engage à assurer à ses frais la défense de GECKA dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages, etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

8.3.2 Le Client est responsable du respect du volume de trafic, de l'utilisation des ressources et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement qu'il utilise pour le Site Internet objet du Contrat.

8.3.3 Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client est informé que les fichiers média (images, sons, vidéo ou autre nature/format), tels que JPG, MP3, DIVX, ISO, etc... sont soumis aux droits d'auteurs et de propriété intellectuelle.

ARTICLE 9 : PRESTATIONS HORS CONTRAT

9.1 Son considérées comme prestations hors contrat, toutes prestations demandées par le client et,

- Soit ne rentrant pas dans l'objet du présent contrat ;
- Soit dont la durée d'exécution dépasse le quota horaire mensuel du présent contrat.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Tous les droits, patrimoniaux ou moraux, de propriété intellectuelle afférents aux contenus et aux éléments d'information fournis par le Client lui appartiennent en propre, sous réserve de tout droit, patrimonial ou moral, de propriété intellectuelle pouvant appartenir à un tiers et pour lesquels il a obtenu les cessions de droits ou autorisations nécessaires. L'utilisation desdits contenus et éléments d'information par GECKA est limitée à la conception et à la maintenance du site internet dans les conditions prévues dans les termes du présent Contrat.

10.2 Le présent contrat ne confère à GECKA aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site Internet et les éléments qui le composent, qui demeurent la propriété entière et exclusive du Client. Gecka s'interdit d'utiliser les écrits, sons, images, séquences vidéos, sous quelque format que ce soit, et également les logiciels, applications, utilitaires et bases de données que le Client aurait lui-même créé ou dont il dispose des droits, à des fins autres que la finalité dont il a la charge.

10.3 Concernant les réalisations de GECKA dans le cadre du présent Contrat et nécessaires au bon fonctionnement du Site

Internet du Client, GECKA cède au Client, pour son usage exclusif, l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle au Client. Les parties entendent notamment par l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle :

- Le droit d'utilisation et d'exploitation commerciale, sous toutes formes, même non prévues ou non prévisibles à la date mise en vigueur du présent Contrat ;
- Le droit de reproduction par tous moyens et sur tous supports, connus ou inconnus au jour de la mise en vigueur des présentes ;
- Le droit de représentation par tous procédés, connus et inconnus au jour de la mise en vigueur, y compris par voie hertzienne, câble, satellite... ;
- Le droit de modification, adaptation, traduction, évolution, adjonction, suppression de tout ou partie de l'œuvre cédée et ce sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ;
- Le droit de céder tout ou partie de l'œuvre cédée et notamment de consentir à tout tiers tous contrats de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit à titre onéreux ou gratuit ;

10.4 Nonobstant les dispositions de l'art 10.3 le Client ne peut en aucun cas diffuser de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation expresse de GECKA, les Codes sources non publics c'est-à-dire ne nécessitant pas d'être téléchargés par le Navigateur Web pour le rendu et le fonctionnement normal du Site Internet tels que les codes PHP, JavaScript et CSS non compressés, etc. Le Client peut néanmoins les faire modifier par un tiers pour l'usage exclusif du Client.

10.5 Certains des Codes sources développés par Gecka peuvent être soumis à une licence d'utilisation spécifique et spécifiée dans les fichiers sources, auquel cas la dite licence s'applique.

ARTICLE 11 : DURÉE, FACTURATION ET PAIEMENT

11.1 Lors de la Commande, le Client précise le/les URL des Sites Internet à maintenir, détermine en concertation avec Gecka les quotas horaires mensuels de Maintenance Adaptative et Corrective et, éventuellement, de Maintenance Évolutive, puis passe commande tel que prévu aux Conditions Générales de Service Gecka.

11.2 Le Contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

11.3 Le quota horaire mensuel souscrit, au titre de la Maintenance Évolutive, mais qui n'aurait pas été utilisé est cumulable sur 3 (trois) mois.

11.4 De par son acceptation du présent Contrat, le Client bénéficiera d'un tarif horaire préférentiel précisé dans la Commande. Ce tarif reste applicable pour toute prestation hors-contrat de même type sur le/les Sites Internet concernés par ce Contrat.

11.5 Le Client a la faculté de résilier son contrat à la date anniversaire en envoyant un courriel au support GECKA ou par courrier recommandé avec accusé de réception, au moins soixante (60) jours calendaires avant la date anniversaire du contrat. Le Service sera résilié à cette date.

11.6 Les factures sont émises par GECKA mensuellement à terme à échoir et envoyées au Client par Courriel à l'adresse fournie et/ou à la personne désignée par le Client en tant que contact de facturation.

_____ FIN DU DOCUMENT _____